



CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
14 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : M. SERIEYS a donné procuration à Mme LOPEZ, M. PLOT

VIALARET Martial a été élu secrétaire.

-----

### **RENCONTRE AVEC LE PAYS RUTHENOIS**

Mme LOPEZ a accueilli avec grand plaisir Mme Anne BLANC, maire de Naucelle, présidente de l'association du Pays ruthénois qui était accompagnée de deux collaboratrices : Virginie OBER et Marielle MOULY.

Au terme d'un brillant exposé, Mme BLANC, qui nous a fait part de ses attaches toutes particulières avec la commune d'Olemps, nous a expliqué le rôle et l'utilité du Pays, ce qu'il a fait et surtout ce qu'il va faire. Un Pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Dans ce cadre s'élabore un projet de développement du territoire autour d'objectifs communs. Le Pays ne se veut pas un échelon administratif supplémentaire, mais un lieu où se met en place une dynamique de projets, une nouvelle échelle de réflexion associant urbain et rural. En effet l'objectif est de renforcer la solidarité entre la ville et la campagne, en mettant notamment en œuvre une politique de développement durable et afin de capter et animer divers programmes permettant d'apporter un soutien technique et financier aux initiatives locales. Il faut savoir que le Pays ruthénois regroupe 57 communes, une communauté d'agglomération, 5 communautés de communes et 6 communes du SIVOM de Conques : il représente 87 658 habitants. Créé le 27 mars 2002, un contrat de Pays a été signé le 15 janvier 2005. Mme BLANC a ensuite dressé un bilan de la période 2002 – 2008 avant de faire part des projets. Au titre du bilan, c'est plus de 135 projets, dont une dizaine portés pour le compte de communes de la communauté d'agglomération, qui ont été montés. Ils portaient sur les volets Habitat, Economie, Tourisme, Urbanisme et paysages, ... . Parmi les projets, nous retiendrons principalement un projet sur la mobilité (création d'un site de covoiturage prochainement mis en ligne) ainsi que le lancement du schéma des services publics et au public.

A l'issue du débat qui s'est engagé, Mme la Présidente et ses collaboratrices ont été vivement remerciées. Une précision toutefois : vous pouvez contacter le Pays ruthénois au 05 65 73 61 70, le joindre par mail à l'adresse [contact@pays-ruthenois.fr](mailto:contact@pays-ruthenois.fr) ou visiter son site : [www.pays-ruthenois.fr](http://www.pays-ruthenois.fr)

## DECISIONS POUVOIRS

Mme le Maire a porté à la connaissance des élus les décisions qu'elle a été amenée à prendre depuis la dernière réunion : il s'agissait en l'espèce de la signature d'une convention de stage et la décision de non préemption à l'occasion de la vente d'un détachement de terrain.

## DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme LOPEZ a présenté deux dossiers portant demande de subventions au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) 2009. L'un portait sur la rénovation des menuiseries extérieures de l'école P. Loubière, l'autre sur la mise aux normes des équipements sportifs et qui consisterait à terminer la clôture du terrain de Lagarrigue. Ces travaux ne sont bien sûr pas engagés, comme l'imposent les règles relatives aux demandes de subventions. Leur réalisation dépendra de la suite qui sera donnée à ces dossiers qui ont été acceptés, à l'unanimité, par le conseil municipal.

DL20090101

**Objet : Dotation Globale d'Équipement 2009**

### **Mise aux normes de menuiseries extérieures à l'école P. Loubière**

*« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal que l'école P. Loubière, construite en 1979, doit faire l'objet de grosses réparations, notamment au droit des menuiseries extérieures qui ne sont plus étanches : cela génère des infiltrations d'eau mais également des pertes de chaleur. En cette période où les économies d'énergie n'ont jamais été autant d'actualité, il est proposé de procéder au remplacement des équipements défectueux. »*

*Les commissions ont travaillé sur ce dossier et il s'avère que la charge financière étant particulièrement lourde, une subvention au titre de la DGE 2009 est sollicitée (sur la base du taux général (48%) mentionné dans la circulaire préfectorale. Ce dossier sera approfondi et la procédure de consultation sera engagée après notification d'attribution de la subvention sollicitée. En effet il est précisé qu'à ce jour il n'a été procédé à aucun engagement des travaux.*

*Le plan de financement serait le suivant :*

| <i>DEPENSES</i>   | <i>Montant estimatif H T</i> |
|---|------------------------------|
| <i>Travaux</i>  | <i>70 000.00 €</i>           |
| <i>Divers - Imprévus</i>                                  | <i>5 000.00 €</i>            |
| <i>Total</i>  | <i>75 000.00 €</i>           |
| <i>RECETTES</i>   |                              |
| <i>Subvention sollicitée au titre de la D G E</i>         | <i>36 000.00 €</i>           |
| <i>Autofinancement (à compléter du montant de la TVA)</i> | <i>39 000.00 €</i>           |
| <i>Total</i>  | <i>75 000.00 €</i>           |

*Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- accepte ces travaux et le plan de financement prévisionnel*
- sollicite une subvention au titre de la DGE 2009. »*

DL20090102

**Objet : Dotation Globale d'Équipement 2009**

### **Mise aux normes du terrain de foot de Lagarrigue (clôture)**

*« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal que dans l'attente de la réalisation du terrain de foot d'Olemps il conviendrait de mettre aux normes le terrain de Lagarrigue : en effet celui-ci est clôturé sur trois côtés ; pour des raisons d'hygiène et surtout de sécurité, il conviendrait de fermer tout le périmètre de l'aire de jeux. »*

Les commissions ont travaillé sur ce dossier, qui n'est pas totalement finalisé à ce jour. Il s'avère toutefois que la charge étant relativement lourde, une subvention au titre de la DGE 2009 est sollicitée. Ce dossier, de niveau avant projet sommaire, sera approfondi, notamment afin d'arrêter le linéaire précis de la clôture à mettre en place. Ceci sera fait en tout état de cause après notification d'attribution de la subvention sollicitée, étant précisé qu'à ce jour il n'a été procédé à aucun engagement des travaux.

Le plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES  | Montant estimatif H T |
|---|-----------------------|
| Travaux (estimation prévisionnelle)                   | 12 000.00 €           |
| Divers - Imprévus                                     | 1 000.00 €            |
| <i>Total</i>  | 13 000.00 €           |
| RECETTES  |                       |
| Subvention sollicitée au titre de la D G E (taux 30%) | 3 900.00 €            |
| Autofinancement (à compléter du montant de la TVA)    | 9 100.00 €            |
| <i>Total</i>  | 13 000.00 €           |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte ces travaux et le plan de financement prévisionnel
- sollicite une subvention au titre de la DGE 2009 ».

### **SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE**

L'assemblée municipale, toujours à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à signer un acte notarié validant une servitude grevant un terrain communal qui sera traversé par une canalisation de gaz, sur le secteur des Landes.

DL20090103

Objet : **Signature d'un acte pour servitude de passage canalisation de gaz**

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu d'autoriser Mme le Maire à signer un acte notarié portant constitution d'une servitude nécessaire à l'implantation par TIGF d'un tronçon d'une canalisation de gaz sur la parcelle cadastrée section AB n° 35, sise aux Landes, appartenant à la commune.

Cette communication entendue, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer l'acte. »

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LOPEZ a fait part des remerciements de l'Etablissement Français du Sang qui se félicite d'avoir accueilli, malgré la neige présente ce jour là, 42 volontaires lors de la récente collecte en mairie.

Elle a également présenté les premières conclusions, à conforter encore par des analyses complémentaires, de la route, au bas de la Mouline : le revêtement est bon. Nous serons tenus informés de l'avancement des réflexions que vont poursuivre les services du Conseil Général.

En l'absence d'autres questions, elle a levé la séance qui s'est poursuivie par le maintenant traditionnel débat avec le public.

## **PARTIE PRIVEE**

Mme LOPEZ a souhaité, via une courte partie privée, porter quelques informations à la connaissance des élus :

- Il convenait d'arrêter une date pour réunir la commission communale des impôts : la date du 11 février, à partir de 9 h, est arrêtée.
- Un courrier de l'ADM nous demande ce que nous avons mis en place ou fait pour défendre la Poste.
- Diverses invitations à des réunions ou formations sont communiquées.
- Le Tennis Club organise sa traditionnelle galette des rois : Muriel TROCELLIER et Martial VIALARET représenteront la mairie.

Francine TEISSIER fait le point sur la préparation du 2<sup>ème</sup> numéro de « Côté Sud » et fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de la cérémonie des vœux.

Après discussion et vote, il est convenu que toutes les associations de la commune recevront le dossier de demande de subvention, le conseil municipal restant juge dans un second temps d'une attribution ou non.